

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2024

---

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET  
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA  
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE100

présenté par  
M. Armand, rapporteur

-----

### ARTICLE 17 TER

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le caractère nécessaire »,

les mots :

« la nécessité ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la seconde occurrence du mot :

« mentionné »,

le mot :

« mentionnée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.